

	OBJECTIFS	<p>Informier et responsabiliser les personnels d'encadrement des entreprises extérieures et en premier lieu ceux présents sur le site sur le contexte particulier dans lequel leur entreprise va exercer son activité de prestations dans une usine chimique ou pétrochimique</p> <p>Aborder le cadre réglementaire d'une manière accessible : détailler les obligations du chef de chantier dans le cadre de la coactivité, informer sur les responsabilités civiles et pénales</p> <p>Développer le rôle des acteurs externes et internes de la sécurité (CHSCT, etc.)</p> <p>Motiver à la nécessité de connaître et de faire appliquer les procédures de prévention spécifiques à chaque site, ou procédures particulières appliquées à certains travaux identifiés par l'E.U. comme étant sensibles</p> <p>Faire acquérir à des entreprises extérieures de tous corps de métier l'esprit de partenariat (information réciproque des travaux des travaux, qualité) et les bases d'une culture sécurité propre à nos industries.</p>
<p><u>Public :</u></p> <p>Toute personne encadrant d'entreprise extérieure intervenant sur un site chimique ou pétrochimique français</p>	PROGRAMME	<p>INTRODUCTION / OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> * Vocabulaire : danger, exposition, risque, situation dangereuse, prévention, etc. * Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail : <ul style="list-style-type: none"> - les principes généraux de la prévention, le cadre réglementaire - l'évaluation des risques et le document unique (intérêt pour un salarié de niveau N2) - plan de prévention, autorisation de travail - analyse des risques résiduels * La responsabilité pénale : <ul style="list-style-type: none"> - prise de conscience - délégation de pouvoir * La coactivité <ul style="list-style-type: none"> - entre les entreprises extérieures / entre l'entreprise utilisatrice et les entreprises extérieures * L'accident de travail : <ul style="list-style-type: none"> - statistiques, l'analyse d'accident et sa nécessité (ex : arbre des causes, 5M, etc.) - accueil renforcé des travailleurs temporaires - conséquences humaines, matérielles et économiques * Les acteurs internes et externes de la prévention (CHSCT, inspection du travail, etc.) * Rappel des risques liés aux industries chimiques et pétrochimiques
<p><u>Méthode :</u></p> <p>-Exposés et films -Echanges avec les stagiaires</p>		
<p><u>Durée :</u></p> <p>2 jours</p>		

FORMATION GENERALE DES PERSONNELS ENCADRANTS DES ENTREPRISES EXTERIEURES INTERVENANT DANS LES INDUSTRIES CHIMIQUES ET PETROCHIMIQUES



ROLE ET MISSION DU TITULAIRE D'UN CERTIFICAT DE NIVEAU 2

- * Identifier son ou ses interlocuteurs dans l'entreprise utilisatrice
- * Connaître les consignes de sécurité de l'entreprise utilisatrice
- * Préparer et organiser le travail (signatures des différents documents de travail : plan de prévention, permis de travail, etc.)
- * Informer les exécutants
- * Vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention des EU et EE
- * Etre réactif à tout changement de la situation de travail

RISQUES LIES A LA COACTIVITE

- * Risques liés à la coactivité entre les entreprises extérieures
- * Risques liés à la coactivité entre l'entreprise utilisatrice et les entreprises extérieures
- * Rappel du rôle et de la mission d'un niveau N2

ORGANISATION DE LA PREVENTION LORS DES INTERVENTIONS

- * Le plan de prévention
- * Les autorisations de travail
- * Les consignes et les modes opératoires
- * Le cas échéant, participer avec l'entreprise utilisatrice à la définition des actions correctrices

ETUDE DE CAS

REACTIVITE / CONDUITE A TENIR EN SITUATION DE TRAVAIL DEGRADEE

En cas de constat par lui-même ou s'il est informé par son équipe d'une « situation dégradée » (situation de travail non-conforme à la situation initiale), il doit reprendre l'analyse des risques, et prendre une décision selon deux cas :

- * Il peut corriger la situation, il la corrige, je transmets les nouvelles informations à son équipe et il continue le travail
- * Il a besoin d'aide extérieure pour réduire le risque. Il arrête le travail. Il se met et il met les autres en situation de sécurité. Il informe l'entreprise utilisatrice et il définit avec elle les actions correctrices

EVALUATION DES CONNAISSANCES DES STAGIAIRES

